

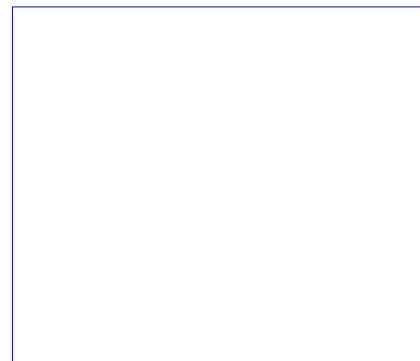
Augmentation de l'allocation RSA

L'allocation RSA socle a été réévaluée au 1er septembre 2013.

Cela correspond à une augmentation de 2%.

Le RSA d'activité (qui sert de complément pour un petit salaire) bénéficie également d'une augmentation par effet de levier.

Consultez [le nouveau barème](#) de l'allocation RSA.



[<- retour vers Actualités](#)